CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E56386** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2027**

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1981

Raison sociale : ENTREPRISE TERNOISE DE CARRELAGE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/06/2004
Capital : 250 000

RUE DE TERGNIER
IMPASSE DU CHEMIN BLANC
02800 BEAUTOR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-QUENTIN
Siret : 322 836 636 00025
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 4400774
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 307349/109

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 307349/82

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 03 23 56 64 30 **Fax :**
Portable :
Responsabilité légale :
ZANGARE DOMENICO PRÉSIDENT / ZANGARE LUCIANO DIRECTEUR GÉNÉRAL / ZANGARE CHRISTINE DIRECTRICE GENERALE

Site Internet :
E-mail : compta@etc-02.fr

Effectif moyen : 30 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 831 664 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	30	02/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2026 08:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.